INVESTISSEURS PRIVÉS

VOUS SOUHAITEZ INVESTIR DANS DU PATRIMOINE EN CENTRES DE VILLES MOYENNES ? CONCOUREZ À LA REVITALISATION DE VOTRE CŒUR DE VILLE!



Votre commune s'inscrit dans le programme national Action Cœur de ville et à ce titre développe un projet ambitieux de revitalisation de son centre-ville.

Dans le cadre de ce programme, Action Logement a mis en place un financement nouveau à destination des propriétaires privés pour remettre sur le marché une offre locative de logement de qualité en centre-ville.



POUR QUELS INVESTISSEURS?

Les personnes physiques (y compris en indivision), les SCI familiales, les personnes morales privées (SCI, SAS, autres sociétés civiles ou commerciales, associations, fondations, etc.).



POUR QUELS PROJETS IMMOBILIERS?

- Acquisition/amélioration, réhabilitation seule, acquisition de locaux ou d'immeubles en vue de leur transformation.
- L'immeuble doit être traité entièrement.



DANS QUELLES CONDITIONS?

- L'immeuble entier doit être situé dans une des 222 villes éligibles, en centre-ville, et s'inscrire dans le cadre du projet d'ensemble porté par la commune.
- Au moins 80 % des logements doivent respecter des plafonds de loyers et de ressources pendant 9 ans (en loyers très sociaux, sociaux ou intermédiaires).



Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de financement.

Contact:

actioncoeurdeville.al@actionlogement.fr

actionlogement.fr



QUELS AVANTAGES POUR LES INVESTIS-SEURS PRIVÉS ?

- Action Logement finance le coût des travaux portant sur les parties privatives et communes des logements.
- Un financement attractif en prêt long terme à 0,25 %, complété d'une subvention (cumulable aux aides de l'Anah). Il peut financer jusqu'à 1 000 €/m² de surface habitable (1 500 € à titre dérogatoire). La part de subvention est déterminée en fonction de la zone de l'opération considérée et peut aller jusqu'à 50 % de ce financement.
- Des locataires salariés proposés par Action Logement dans le cadre de réservations obtenues en contreparties de ces financements.
- La possibilité de mobiliser les dispositifs gratuits de sécurisation locative proposés par Action Logement (garantie VISALE, avec couverture des impayés de loyers et des dégradations locatives).

Retrouver le détail des financements Action Logement auprès des investisseurs privés.



